

Ce contrat n°2022.05.0917.08.000 s'élève à la somme de :
2 529.00 € HT annuellement pour la cession du droit d'utilisation des logiciels
281.00 € HT annuellement pour la maintenance et la formation
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de procéder au renouvellement du contrat pour une durée de 3 ans et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

10-Validation du devis pour la réparation du matériel de la restauration scolaire - D-2022-06-07

Des réparations sont nécessaires sur le matériel cantine pour la rentrée scolaire de septembre 2022. Le devis de l'entreprise BENARD (avec laquelle la commune a un contrat de maintenance) s'élève à 2251.11€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire a signé le devis.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

11-Tarif de location du mobilier de la salle polyvalente - D-2022-06-08

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prêter gratuitement aux particuliers et aux associations les tables et les chaises de la salle polyvalente. Une caution sera demandée :

- 50€ par table pour 10 tables
- 10€ par chaise pour 40 chaises

Au-delà de 10 tables et de 40 chaises une caution de 500€ est demandée.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

12 - Proposition d'achat de la salle Le P'tit Nogent - D-2022-06-09

Madame la 1ère adjointe indique que la commune a été sollicitée par la SCI LES PEUPLIERS propriétaire d'un bâtiment d'activités cadastré F1212, D882 et D884 pour une contenance totale de 4170 m², située Place des Peupliers comprenant :

- 1 bâtiment avec 1 grande salle d'environ 400m², 1 petite salle d'environ 80m², de cuisines (dont 1 chambre froide).
- 1 bâtiment composé de 8 cases dont 3 aménagés en studio et 5 en local de stockage.
- 12 places de parking extérieur situées à l'entrée des bâtiments.

Madame la 1ère adjointe rappelle au conseil municipal que l'actuelle salle polyvalente se dégrade et que l'acquisition de ce bâtiment permettrait de pourvoir à son remplacement très rapidement.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette offre, sachant que les services de France Domaine, qu'il a sollicité, estime ce bâtiment à 360 000 Euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne son accord et autorise Monsieur le Maire à faire une proposition d'achat de ce bâtiment d'activités cadastré F1212, D882 et D884 pour une surface de 4170 m² au prix de 280 000€.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)